

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 AVRIL 2016

CONVOCATION : 29 mars 2016

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno BETHENOD, Maire.

Présents : M. PONSOT Gérard, M. BETHENOD Bruno, Mme AMIZET Jocelyne, M. LALY Gilbert, Mme DESCHAMPS Martine, M. ROY Sylvain, Mme PIZZATO Armelle, Mme DENIZOT Nicole, M. SALIN Jean-Yves, M. MOYEMONT Thierry, Mme ROCHE Fanny.

Absents excusés : M. COQUILLOT Frédéric, Mme de LOISY Thérèse donne pouvoir à M.ROY Sylvain.

Absent : M. AFFANE Hakim

ORDRE DU JOUR

- Vote des comptes de gestion des budgets 2015 du budget principal, des budgets annexes Gourmerault, Ordorat, Vacherotte, Eco Quartier, Ficelles II
- Vote des comptes administratifs des budgets 2015 du budget principal, des budgets annexes Gourmerault, Ordorat, Vacherotte, Eco quartier, Ficelles II
- Affectation des résultats 2015
- Vote du taux des taxes
- Vote des budgets primitifs du budget principal, des budgets annexes Gourmerault, Ordorat, Vacherotte, Eco Quartier, Ficelles II
- Proposition de refinancement du prêt DEXIA MIN241249EUR
- Questions diverses

Madame Martine DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29.02.2016

Monsieur LALY remarque que concernant la délibération de lancement de la procédure de modification de droit commun n°2 du PLU, il n'a pas voté contre mais s'est abstenu.

COMPTE DE GESTION BUDGET C.C.A.S. 2015 – n°16040501

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget du C.C.A.S de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget du C.C.A.S. du receveur pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET C.C.A.S. 2015 – n°16040502

Vu la délibération du 8 décembre 2015 décidant de transférer le budget du C.C.A.S. dans celui de la commune,
Considérant qu'il revient au conseil municipal de délibérer,
Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire, Président du Conseil d'administration du C.C.A.S, quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2015, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	1.493,16 €
. recettes :	1.493,16 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	0,00 €
. recettes :	70,49 €
Soit un excédent de	70,49 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DU CA 2015 DU CCAS – n°16040503

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître un excédent d'investissement de 70,49 € ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 70,49 € au compte 001 du budget principal.

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2015 – n°16040504

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal du receveur pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2015 – n°16040505

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2015, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	498.312,03 €
. recettes :	912.273,68 €
Soit un excédent de	413.961,65 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	376.998,41 €
. recettes :	1.037.404,36 €
Soit un excédent de	660.405,95€

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LE GOURMERAULT 2015 – n°16040511

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Le Gourmerault de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Le Gourmerault du receveur pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE LE GOURMERAULT 2015 – n°16040512

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2015, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	0,00 €
. recettes :	276.318,78 €
Soit un excédent de	276.318,78 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	243.136,93 €
. recettes :	0,00 €
Soit un déficit de	243.136,93 €

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE L'ORDORAT 2015 – n°16040513

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe L'Ordorat du receveur pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE L'ORDORAT 2015 – n°16040514

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2015, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	25.709,29 €
. recettes :	311.658,92 €
Soit un excédent de	278.892,60 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	303.495,35 €
. recettes :	7.057,03 €
Soit un déficit de	296.438,32 €

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LES FICELLES II 2015 – n°16040509

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Ficelles II du receveur pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LES FICELLES II 2015 – n°16040510

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2015, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 1.487.567,20 €
. recettes : 1.890.845,12 €
Soit un excédent de 403.277,92 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 1.458.413,64 €
. recettes : 947.645,76 €
Soit un déficit de 510.767,88 €

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER 2014 – n°16040507

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Eco Quartier du receveur pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER 2014 – n°16040508

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2015, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 410.273,88 €
. recettes : 821.473,88 €
Soit un excédent de : 411.200,00 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 1.190.330,81 €
. recettes : 244.458,17 €
Soit un déficit de 945.872,64 €

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE VACHEROTTE 2015 – n°16040515

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Vacherottede l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Vacherotte du receveur pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE VACHEROTTE 2015 – n°16040516

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2015, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 0,00 €
. recettes : 0,00€

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 0,00 €
. recettes : 0,00€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – n°16040506

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :468.937,97€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 377 349,22€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :191 467,98€
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la **section** de fonctionnement de : 36 612,43€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :153 602,00€
En recettes pour un montant de : 40 686,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :413 961,65€

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL – n°16040517

Le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 469.550,00 €
. recettes : 900.943,00 €
Soit un excédent de 428.087,00 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 554.484,00 €
. recettes : 869.770,00 €
Soit un excédent de 315.286,00 €

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES – n°16040518

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

• Taxe d'habitation :	9,99 %
• Foncier bâti :	9,74 %
• Foncier non bâti :	26,36 %
• Cotisation foncière des entreprises :	13,91 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE GOURMERAULT– n°16040521

Le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	247.189,81 €
. recettes :	469.987,22 €
Soit un excédent de	222.797,41 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	245.163,37 €
. recettes :	245.163,37 €

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ORDORAT n°16040522

Le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	299.438,32 €
. recettes :	519.312,60 €
Soit un excédent de	219.874,28 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	297.938,32 €
. recettes :	297.938,32 €

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER n°16040519

Le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	1.647.945,90 €
. recettes :	2.125.193,26 €

Soit un excédent de 477.247,36 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 1.635.945,90 €
. recettes : 1.635.945,90 €

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LES FICELLES II n°16040520

Le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 1.141.257,50 €
. recettes : 1.408.567,54 €
Soit un excédent de 267.310,04 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 1.123.957,50 €
.recettes : 1.123.957,50 €

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE VACHEROTTE n°16040523

Le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 2.400.000,00 €
. recettes : 2.400.000,00 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 1.200.000,00 €
. recettes : 1.200.000,00€

REALISATION D'UN EMPRUNT (RACHAT D'UN PRET A TAUX VARIABLE) 16040524

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Monsieur le Maire indique que pour refinancer le contrat de prêt ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 407.598,38 € .

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2015-06 y attachées et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : Caisse Française de Financement Local
Emprunteur : Commune d'ARCEAU
Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 407.598,38 €
Durée du contrat du prêt : 13 ans
Objet du contrat du prêt : à hauteur de 407.598,38€, refinancer, en date du 01/06/2016, le contrat de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé
MIN241249EU	001	1A	407 598,38 EUR
Total des sommes			407 598,38 EUR

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/06/2016 au 01/06/2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	407 598,38 €
Versement des fonds :	407 598,38 € réputés versés automatiquement le 01/06/2016
Taux intérêt annuel :	taux fixe de 0,80 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité mensuelle
Mode d'amortissement :	progressif
Remboursement anticipé :	autorisé pour tout ou partie du montant restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

Article 3 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Conséquence de la Loi NOTRe, la compétence « zone économique » sera transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.
Une proposition sera faite afin de conserver la gestion des zones jusqu'à la vente totale des lots et donc la dissolution des budgets annexes.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président de la CC Mirebellois au conseiller communautaire concernant le regroupement des deux communautés de communes. Les études, les échanges sont engagés afin que les CC Mirebellois et Val de Vingeanne deviennent une seule et même entité au 1^{er} janvier 2017. Les nouveaux statuts devront être prêts dès le début de l'année 2017.

M. le Maire demande la création d'un comité des Maires.

▪ Modification simplifiée n°1 du PLU : la préfecture demande le retrait de la délibération du 18.01.2016.

Monsieur le Maire étudie les suites à donner et propose de conserver ce qui est souhaité par les services de la DDT : « n'autoriser, si nécessité pour les activités économiques accueillies, que des locaux de gardiennage ». Ce qui est admis par le conseil.

Le conseil pourra être amené à délibérer pour retirer la délibération.

▪ Le conseil départemental initie sa saison artistique départementale 2016-2017 pour favoriser l'accès au spectacle vivant en milieu rural.

Il facilite la charge administrative, il assure l'intégralité du droit de cession de droit d'exploitation laissant à la charge de la commune 180 € et accompagne la communication du spectacle.

Le conseil municipal propose d'accueillir un spectacle (choix à décider avant le 29 avril).

▪ Monsieur le Maire provoquera une réunion courant avril avec les représentants des locataires des sablières et Monsieur LALY et fera intervenir le service protection juridique.

Une lettre sera également adressée à l'ONF pour le suivi de leur cahier des charges.

L'ONF chiffrera le cubage réalisé à tort.

▪ Monsieur LALY demande l'intervention d'une entreprise pour le nettoyage du bassin communal.

▪Monsieur le Maire propose à Messieurs ROY, MOYEMONT et SALIN d'établir un programme sur 4 ans pour la réfection des chemins de traverse. Définir des priorités sur les axes.

La séance est levée à 22h30